



A Caen, le 09/12/2025

AG intersyndicale « déjeunatoire » au SPIP 14

Face aux attaques contre l'Etat de Droit, la riposte doit s'organiser

Jamais autant de personnels du SPIP 14 ne s'étaient réunis à l'initiative des 2 organisations syndicales locales représentatives que ce jeudi 04 décembre 2025.

Et pour cause : Jamais un Garde des Sceaux ne s'était autant attaqué à l'Etat de Droit que ces derniers mois, fragilisant l'institution judiciaire, multipliant les provocations envers ceux qui la font vivre, avec une Direction de l'Administration Pénitentiaire aux ordres.

Dernière attaque en date : Les permissions de sortir collectives à dimension culturelle, dont il se demande, face camera si elles sont finalement toujours bien nécessaires, tout en clouant au pilori un DSP, responsable selon lui d'une évasion dans le cadre de l'une d'elles... **Ecoeurant !**

Au-delà des caméras, les conséquences se multiplient pour les agents, les personnes détenues, et la prévention de la récidive.

Les CPIP sont désormais sous pression et savent que le simple fait d'émettre un avis sur une demande de permission, de simplement faire leur métier, peut les conduire à s'expliquer face à leur propre administration ou à la police.

Dans les établissements pénitentiaires du Calvados : Fin des permissions de sortir collectives à dimension culturelle ! Pire encore, c'est l'ensemble des permissions collectives voire individuelles de préparation à la réinsertion qui sont remises en cause. Un double accompagnement semble devenir la règle pour accompagner une personne détenue du CP Caen dans le cadre d'une 1^{ère} permission.

Ainsi donc, en l'état, des décisions administratives empêchent, voire rendent plus restrictives de liberté des décisions judiciaires : des demandes de permission de sortir ne sont plus présentées à un magistrat pour rendre une décision de Justice ; les ordonnances rendues ne sont plus respectées en imposant par exemple la présence d'un

surveillant, pourtant pas exigée par le juge. Et que se passera-t-il lorsque qu'un surveillant ne pourra pas être mis à disposition ? Que se passera-t-il pour lui en cas d'incident ?

Au-delà des permissions de sortie, ce sont les missions du SPIP que l'on attaque et par là, leur raison même d'exister. Il s'agit d'un sabotage organisé par le Garde des Sceaux de la réinsertion, la réintégration citoyenne et la prévention de la récidive.

Quand, en dehors de tout cadre légal, le pouvoir administratif prend le pas sur le pouvoir judiciaire, c'est l'état de droit qui est attaqué et c'est la dérive autoritaire qui est en marche.

Les personnels du SPIP 14 réunis en AG ce 04 décembre 2025 sont très inquiets de la tournure de plus en plus durable que prennent les évènements, et ils ne sont pas les seuls. Ils **appellent ainsi à la mise en œuvre des conditions d'une riposte interprofessionnelle du monde de la Justice**, une conjonction des forces humanistes, progressistes et conscientes que l'œuvre de Justice réclame nuance et mesure, qui permette de sortir du cauchemar éveillé actuel.

Des contacts vont être pris avec les représentants de ces forces vives : magistrats, avocats, éducateurs PJJ, ... Avec pour objectif d'organiser des actions communes et visibles, notamment à l'occasion des conclusions des EGIP ou du 1^{er} examen du projet de loi SURE qui ne présagent rien de bon.

D'autre part, **les personnels du SPIP 14 réunis en AG ce 04 décembre 2025 ont acté leur besoin de prendre du temps pour échanger entre eux, pour approfondir le contexte et ses suites, et le cas échéant s'inscrire dans une action de riposte efficace et, si nécessaire durable.** Des démarches vont ainsi être réalisées pour l'organisation d'une HMI le vendredi 9 janvier 2026.

Agissons tous !

« Pour triompher, le Mal n'a besoin que de l'inaction des hommes de bien »

John Stuart Mill